



Bulletin d'inscription Foire Puériculture du 11 Septembre 2022

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Titulaire de la carte d'identité ou du passeport n° :

(une copie devra être jointe au dossier)

Nombre de personnes sur le stand : _____

Je souhaite réserver _____ table(s) de 2m50 à **10€ la table**
soit : _____ €

Je souhaite réserver un emplacement pour un portant (fourni
par vos soins) à **3€ le portant**, soit : _____ €

Je réserve ma "**formule repas**", (boisson + sandwich
jambon/beurre + gâteau) pour **4€**.

Nombre de formule(s) : _____ soit : _____ €

**Je joins un chèque de _____ euros à l'ordre de La
Mam'Enchantée pour confirmer ma réservation.**

Fait le : _____ à _____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Règlement de la Foire à la Puériculture

1 - Cette manifestation s'adresse aux particuliers attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés. Toute personne devra lors de son inscription justifier de son identité avec la copie de sa carte d'identité (recto-verso), ou passeport.

2 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

3 - L'accueil des exposants aura lieu de 7h30 à 8h45. Passé 8h45, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent ne puisse prétendre à un remboursement ou un dédommagement d'aucune sorte.

4 - Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir l'inscription remplie, datée, signée et accompagnée du règlement à l'ordre de l'association La Mam'Enchantée.

5 - Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h00 à 16h30, et à ne pas remballer avant 16h30.

6 - Toute annulation survenue dans les 7 jours précédant la foire à la puériculture ne sera pas remboursée.

7 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une indemnisation en cas de vol, casse ou préjudice. Pour des raisons de sécurité chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront transmises par les organisateurs.

8 - Les portants, **fournis par vos soins**, sont acceptés uniquement sur réservation lors de l'inscription. Merci de le préciser sur le bulletin d'inscription.

9 - Tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté.

10 - Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.

11 - La "formule repas" est disponible uniquement sur réservation, avec paiement au moment de l'inscription.

12 - **Bulletin d'inscription à remplir entièrement et à retourner avec votre chèque libellé à l'ordre de La Mam'Enchantée - 27 rue Henri Dunant - 29800 Landerneau**

**Protocole en vigueur : Port du masque obligatoire
Contrôle du Pass Sanitaire**